

Thème : Spécialisation : mode d'emploi

Date : Mardi 5 septembre 2025 de 12h00 à 14h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectif :

Répondre à l'ensemble des questions sur la spécialisation

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- | | |
|--|---|
| Pourquoi passer sa mention de spécialisation ? | Comment la candidature est-elle traitée |
| Présentation du nouveau régime | Avant l'entretien, que se passe-t-il ? |
| Qui peut candidater ? | Le rôle des jurys |
| Comment candidater ? | Comment se passe l'entretien ? |
| Le dossier de candidature | La notification des décisions |
| La note de synthèse | Comment maintenir sa spécialisation? |
| La qualification spécifique | |

➤ **Moyens pédagogiques :** Support PowerPoint

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Katy SADRIN, chargée de la spécialisation des avocats au Conseil National des Barreaux

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 65€ la journée de formation (hors abonnement) et 65€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.